



## Recuperation de pret de la somme de 1500 euros

-----  
Par Visiteur

J'ai prêté en date du 9 juillet 2008 la somme de 1500 euros à un ami pour lui permettre de régler l'embarquement de son trike par bateau via la guadeloupe;

Il ne m'a pas signé de reconnaissance de dette, mais j'ai conservé le mandat cash urgent que je lui ai parvenu par la poste avec accusé réception. Il a bien retiré l'argent à la poste le même jour que la transaction et j'ai conservé le relevé bancaire sur lequel apparaît mon retrait des 1500 euros. J'ai actuellement de gros soucis financiers et je lui ai demandé de me rendre mon dû, il ne répond plus à mes appels. Je n'ai plus de nouvelle depuis que je lui ai demandé de me restituer l'argent. Ais-je un recours ? .

Je vous remercie infiniment pour votre aide précieuse;

Je tiens à préciser que cette personne n'habite pas dans mon département.

-----  
Par Visiteur

Bonjour madame.

Autant vous prévenir, ce sera votre parole contre la sienne.

Voilà un peu comment cela va se passer:

-Vous allez affirmer devant le juge que vous avez prêté de l'argent à un ami. Il n'y a pas vraiment de problème au fait que vous n'avez pas de reconnaissance de dette puisque le Droit prévoit précisément que dans votre situation, vous étiez dans l'impossibilité morale de vous procurer un écrit.

Là où est la difficulté, c'est que votre ami va dire au juge: "Mais cet argent, elle ne me l'a pas prêté, elle me l'a donné".

Il appartiendra ainsi au juge de se fonder en fonction des éléments que chacun lui apportera.

Dès lors, je ne peux pas vous affirmer que vous allez gagner.

Ceci étant, je vous conseille vivement d'engager une procédure judiciaire auprès du juge de proximité du lieu où réside votre débiteur.

La procédure est gratuite si vous n'avez pas d'avocat. Pour saisir le tribunal, vous pouvez remplir une déclaration auprès du greffe de la juridiction que je viens de préciser.

Cordialement.